

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports
Monsieur Patrick Gansner
Patrick.gansner@gs-vbs.admin.ch

Berne, le 4 mars 2016 usam-Sc

Réponse à la procédure de consultation **Rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse**

Mesdames et Messieurs,

Numéro un des PME helvétiques, l'Union suisse des arts et métiers usam représente 250 associations et quelque 300 000 entreprises. La plus grande organisation faitière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

L'Union suisse des arts et métiers usam rejette le rapport du Conseil fédéral sur la politique de sécurité de la Suisse. Compte tenu des activités régulatrices déjà réalisées, le présent rapport n'a aucune raison d'être. Sur le plan de l'analyse, force est en outre de constater qu'il n'atteint jamais la profondeur que l'on attend d'un document stratégique.

Ce rapport a été rédigé pour des raisons opérationnelles. Il sert à justifier le développement de l'armée (DEVA), l'enveloppe financière prévue à cet effet ainsi que la loi sur le renseignement LFR. En d'autres termes : l'analyse de la situation est faite en fonction des moyens opérationnels déjà existants. En termes encore plus clairs : ce rapport n'est rien d'autre qu'une justification des moyens existants. De ce point de vue, l'exercice est réussi. A titre de message pour l'une ou l'autre modification de loi, il serait également tout à fait approprié. Mais il n'a aucune visée ni signification stratégique.

I. Généralités

Un rapport axé sur des considérations stratégiques commencerait par définir non seulement ce qu'est la politique de sécurité – le présent rapport le fait (p. 4) – mais aussi à qui et à quoi elle sert – ce qu'il ne fait pas. La politique de sécurité sert en effet d'abord aux citoyens et à la population du pays, puis à leurs modes d'interaction, que ce soit dans la culture, dans l'économie, dans les formes de socialisation volontaires ou non volontaires notamment, et après seulement à l'Etat en tant que tel. Si le rapport ne pose pas cette question générale, il lui manque dès lors l'ordre de priorité dans la pesée des intérêts, dans la comparaison entre la sécurité collective et la liberté individuelle.

De manière intéressante, mais sans y parvenir, le présent rapport tente aussi de procéder à une redéfinition, indépendante de la Constitution fédérale et pour une part contraire à celle-ci, des notions de défense, de coopération internationale et même de neutralité. Comme il ne le fait cependant pas ou-

vertement, mais uniquement par le biais d'indications nébuleuses, il reste dans l'ambiguïté, ce qui ne contribue ni à la discussion concernant ces notions ni à la clarté du rapport.

Le rapport demeure tout aussi ambigu dans l'utilisation de notions disjonctives telles que « risque – incertitude », « menace – danger » ou encore « application des lois – sécurité nationale ». L'ambiguïté concernant des notions qui devraient être utilisées de manière précise ayant chaque fois une signification différente rend le rapport, à de nombreux égards et en de nombreux endroits, subjectif et quelconque. Car lorsque les notions sont utilisées de manière correcte, la classification différenciée d'un contexte ou d'un événement comme « risque » ou comme « incertitude » entraîne une appréciation différenciée des moyens à engager. Il n'en est rien dans ce rapport. En utilisant les différentes notions de manière ambiguë, il donne une appréciation quelconque et recommande toujours les mêmes moyens (armée forte – réseautage – service de renseignement).

Le présent rapport ne doit pas faire l'objet d'une rigueur logique, puisqu'il ne veut ni ne peut analyser des contextes stratégiques, puis en tirer des conclusions. Les conclusions – notamment sur le plan des instruments – sont déjà prédéfinies (DEVA, enveloppe financière et LFR) et exigent un scénario de menaces, terroristes et « cyber ». L'instrument de l'armée étant lui aussi donné, on en tire un scénario d'incertitudes qui exige aussi une armée, comme unité pour des engagements hybrides essentiellement à l'étranger (là aussi, le rapport oublie que chaque conflit est un conflit sui generis). Le présent rapport construit la situation stratégique à partir des moyens dont la Suisse dispose déjà.

Au vu de ce qui précède, il n'est donc pas étonnant que le chapitre 2 intitulé « Situation actuelle » ne puisse être qualifié que de bric-à-brac d'assertions non approfondies. Il manque à ce chapitre des considérations d'ordre supérieur – relatives par exemple au mandat, au cadre analytique ou aux mégatrends – qui sont nécessaires pour procéder à une évaluation stratégique de la situation. Ce chapitre ne présente pas le champ stratégique de la situation actuelle ni ne soumet les faits avancés à une analyse critique ; et il développe encore moins de scénarios futurs. Étonnant, car la situation sert en principe à élaborer des scénarios, en fonction desquels seront mis en place les moyens nécessaires. Le présent rapport servant toutefois à justifier les moyens existants, il renonce en toute logique à développer des scénarios. L'existence du DEVA, de l'enveloppe financière et de la LFR sont le seul scénario pertinent. Tout aussi logiquement, le rapport aurait dû renoncer à établir une liste d'assertions dans le chapitre « Situation actuelle ».

II. Erreurs importantes relevées dans le rapport

Une discussion sur les relations mutuelles de neutralité et de résilience ne peut intervenir que dans le contexte d'une évaluation approfondie de la situation stratégique. Comme cette évaluation fait totalement défaut, il manque aussi dans ce rapport des considérations sur l'importance de ces deux principes. L'analyse, à savoir le postulat de la nécessité d'une intégration accrue de la Suisse dans les alliances internationales, les instances régulatrices, les autorités, etc., étant déterminée par les moyens, la neutralité est traitée de manière péjorative jusqu'à son abandon complet dans le but de se porter candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies.

D'autres erreurs relevées dans le rapport concernent l'importance accordée à la politique économique et à la politique extérieure ainsi que l'appréciation des organisations internationales et supranationales. Alors que le rapport voit dans toutes ces organisations une valeur ajoutée pour la sécurité de la Suisse, une analyse approfondie de la situation suggère de voir aussi ces institutions comme potentiels moyens d'attaque non conventionnels d'autres États ou d'acteurs non étatiques. Oui, les institutions elles-mêmes peuvent représenter une menace pour la population suisse, ses modes d'interactions et son État. Le maintien de la zone euro, de l'espace Schengen, de l'UE ou de l'OTAN, par exemple, présente des incertitudes, voire des risques. Il existe aussi des dangers concrets et même des scénarios de menaces pouvant provenir de l'OSCE, de l'UE et même des Nations Unies, notamment si elles sont utilisées à mauvais escient pour exercer une pression sur la Suisse, voire

exiger des prestations financières. Ces éléments ne sont ni constatés ni même pris en considération dans le rapport.

La question de la coopération en matière de politique économique et de politique extérieure est étroitement liée à ce qui précède. Si le présent rapport traitait effectivement de la situation stratégique et en déduisait des recommandations, il reconnaîtrait la nécessité de procéder à des adaptations en matière de politique extérieure et de politique économique. Mais à cela, il répond justement par la négative (page 79 : *Aucun besoin d'adaptation de la politique extérieure, en tout ou en partie, pour des motifs de politique de sécurité*). Une analyse stratégique de la situation inviterait pourtant à développer des scénarios et, le cas échéant, à en déduire des recommandations prévoyant de renforcer le bilatéralisme Suisse – Asie et de s'orienter vers des plates-formes d'échanges plus récentes.

Enfin, il faut encore aborder deux éléments, à savoir les menaces que le présent rapport voit surtout d'une part dans le cyberspace, d'autre part dans le terrorisme. Alors que l'existence du terrorisme est incontestable, le rapport néglige d'examiner ses différents acteurs, le degré de réseautage avec la Suisse et ses manifestations. La simple observation qu'il existe aussi un terrorisme de droite et un terrorisme de gauche ne suffit pas à saisir toutes les facettes du phénomène. Les actes de terreur commis au nom de l'Islam (un Islam perverti) ne sont pas tous pareils. Le terrorisme islamiste a lui aussi différents acteurs, différents liens avec la Suisse et différentes manifestations. Les traiter comme s'ils étaient uniformes, tel que le fait le présent rapport, est dangereux en soi. Dangereux parce que les instruments de défense de la Suisse ne peuvent être dirigés de manière ciblée contre eux. L'erreur d'appréciation de la situation stratégique conduit à une mise en place erronée sur le plan des instruments.

Le fait de présenter les « cyberdangers » au même niveau que le terrorisme est tout aussi dangereux. Il s'agit en l'occurrence d'une erreur d'ordre catégoriel : alors que les terrorismes sont des phénomènes, « cyber » n'est qu'un moyen pour les acteurs ou un moyen par lequel les phénomènes se matérialisent. Traiter « cyber » comme phénomène en tant que tel c'est commettre une erreur d'analyse. Les missiles ne sont pas non plus des phénomènes en soi, ils sont un moyen pouvant être utilisé de différentes manières suivant l'acteur et l'intention : défense, attaque, pression, prestige, esthétique, etc.

III. Conclusion

Le présent rapport est superflu et n'engendre aucune valeur ajoutée. Son intention n'est pas de procéder à une analyse stratégique de la situation et la liste désordonnée des événements qu'il établit ne convainc pas. Comme il n'a pas non plus de conséquences – puisque les instruments dont il vise à justifier l'existence existent déjà, il doit être purement et simplement rejeté.

Dans l'espoir que les remarques et considérations ci-dessus sauront retenir votre meilleure attention, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Union suisse des arts et métiers usam



Hans-Ulrich Bigler
Directeur, conseiller national



Henrique Schneider
Responsable du dossier